

**À LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE À
L'HÔTEL DE VILLE, AU 101, CHEMIN VICTORIA OUEST,
SCOTSTOWN, LE MARDI 6 AOÛT 2024 À 19 H, À LAQUELLE SONT
PRÉSENTS :**

Les membres du conseil suivants :

- La conseillère siège no 1, Madame Cathy Roy, présente
- La conseillère siège no 2, Madame Elisabeth Boil, présente
- La conseillère siège no 3, Madame Nadine Pesant, présente
- La conseillère siège no 4, Madame Marjolaine Guillemette, présente
- Le conseiller siège no 5, Monsieur Martin Valcourt, absent
- La conseillère siège no 6, Madame Sonia Cloutier, présente

Sous la présidence de Monsieur Marc-Olivier Désilets, maire.

Assiste également à la séance, Madame Monique Polard, directrice générale.

Le quorum est constaté.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour (résolution)
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juillet 2024 (résolution)
4. Période de questions : sujets divers
5. Administration et finances
 - 5.1 Rapport des conseillers responsables des comités (information)
 - 5.2 Finance :
 - 5.2.1 Entériner les dépenses sans autorisation effectuées depuis la séance du 2 juillet 2024 selon le règlement 527-23 (résolution)
 - 5.2.2 Liste des comptes et salaires payés au cours du mois de juillet 2024 ainsi que les comptes courants à payer (résolution)
 - 5.2.3 Engagement de dépenses (résolution)
 - 5.2.4 Rapport des activités financières – 2024-07-31
 - 5.3 Formation Éthique et déontologie pour élus (suivi)
 - 5.4 Dossier vente pour taxes – Liste transmise à la MRC du Haut-St-François (résolution)
 - 5.5 Dossier rétrocession du lot 4 774 087 – Recours judiciaire – 124, rue de Ditton (résolution)
 - 5.6 Transfert d'immeuble à la ville – Guelph (résolution)
 - 5.7 Rencontre annuelle avec le conseiller juridique – 5-09-2024 (résolution)
 - 5.8 Demande d'autorisation de fermeture du bureau municipal pour absence de la DG : 6-09-2024 (résolution)
 - 5.9 Place aux jeunes – Demande de soutien financier et remise du montant précédent (résolution)
 - 5.10 Mise en candidature Médailles du Roi Charles III (résolution)
 - 5.11 Invitation, rencontre, formations, colloques, visioconférences, webinaires à venir

- 5.11.1 Invitation : CDC HSF – 2^e édition du Mondial de soccer du HSF – 17-08-2024 (résolution)
 - 5.11.2 Invitation : Marie-Claude Bibeau, Députée de Compton-Stanstead – 21-08-2024 à Magog (résolution)
 - 5.11.3 Rencontre du comité du Service de la route 257 – 22-08-2024 (résolution)
 - 5.11.4 Rencontre à la MRC – Nouveau rôle d'évaluation 2024 – 27-08-2024 (résolution)
 - 5.11.5 Rencontre des DG à la MRC – 28-08-2024 (résolution)
 - 5.11.6 Colloque de l'ADMQ – 12-09-2024 à Stoke (résolution)
 - 5.11.7 Lancement de la Politique régionale des sentiers de randonnée pédestre en Estrie – 9-10-2024 (résolution)
 - 5.11.8 Rencontre régionale de l'APSAM – 20-11-2024 à Sherbrooke (résolution)
- 6. Sécurité publique**
- 6.1 Incendie
 - 6.1.1** Projet partenariat avec la Municipalité de Bury pour achat d'un système de pinces de désincarcération – FRR volet 4, entente coopération (résolution)
- 7. Voirie**
- 7.1 Aide financière – Travaux (résolution)
- 8. Hygiène du milieu (réseaux municipaux, matières résiduelles et recyclables)**
- 8.1 Entériner les frais pour la réparation d'une fuite d'eau sur la rue Osborne (résolution)
 - 8.2 TECQ 2024-2028 – Annonces et exigences (résolution)
 - 8.2.1 TECQ 2024-2028 – Plan d'intervention pour le renouvellement de conduites : demandes d'estimations (résolution)
 - 8.2.2 TECQ 2024-2028 - Plan de gestion des actifs (PGA) réalisé en régie ou à contrat : demandes d'estimation (résolution)
 - 8.2.3 TECQ 2024-2028 - Stratégie québécoise d'économie d'eau potable (résolution)
 - 8.2.4 TECQ 2024-2028 - l'inventaire et au relevé sanitaire des installations septiques individuelles (résolution)
 - 8.3 Service de collecte de la route 257
 - 8.3.1 Adhésion Programme PEP (suivi)
 - 8.3.2 Vérification mécanique annuelle camion Western Star (résolution)
 - 8.4 Fourniture et entretien des bacs roulants de récupération pour les matières recyclables (information)
- 9. Aménagement, urbanisme et développement**
- 9.1** Rencontre du Comité de démolition : demande de permis de démolition : 165 rue de Ditton (résolution)
 - 9.2** Projet développement chemin Dell – Territoire de Lingwick : demande d'appui pour prolongement du réseau Hydro Québec (dossier en étude / résolution)
 - 9.3** Étude pour projet de promoteur : rue Scott (résolution)
- 10. Loisir et culture**
- 10.1 Ressource partagée en soutien aux loisirs pour les Municipalités de Hampden, Weedon et la Ville de Scotstown - Description de tâches (résolution)

- 10.1.1 Dossiers de la ville à traiter (résolution)
 - 10.2 Parc multifonctionnel – Travaux
 - 10.2.1 Barrière périmétrique : travaux pour béton (résolution)
 - 10.2.2 Barrière périmétrique : travaux d'électricité (résolution)
 - 10.2.3 Mandat pour supervision des travaux (résolution)
 - 10.2.4 Achat de poteaux basketball (résolution)
 - 10.3 Modification du projet : FRR volet 4 - Vitalisation (résolution)
 - 10.4 FRR volet 4 – Projets à l'étude dépôt pour le solde de l'aide financière disponible (résolution)
 - 10.5 Fonds Marche/cours pour le Haut — comité de sélection (résolution)
 - 10.5.1 Candidature — Municipalité hôte de la 11e édition du Marche/cours pour le Haut, printemps 2026 (résolution)
 - 10.6 Programme Nouveaux Horizons – Dépôt de projet et appuis (résolution)
 - 10.7 Programme les bâtiments communautaires verts et inclusifs (résolution)
 - 10.8 Programme Québec ami des aînés.es. QADA (résolution)
- 11. Correspondance : nouveaux dossiers depuis l'envoi de l'ordre du jour et varia**
- 11.1 _____
 - 11.2 _____
 - 11.3 _____

12. Période de questions : sujets relatifs à l'ordre du jour de la séance

13. Fin de la rencontre (résolution)

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum

La séance est publique.

Monsieur Marc-Olivier Désilets, maire, souhaite la bienvenue aux personnes présentes dans l'assistance.

Le quorum est constaté.

2. Adoption de l'ordre du jour (résolution)

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance;

2024-08-313

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que l'ordre du jour remis est accepté avec l'ajout du point 11.1, soit :

11.1 Installation de panneaux « Arrêt » : secteur rue de Ditton et Hope et Argyle

ADOPTÉE

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juillet 2024 (résolution)

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juillet 2024 par courrier électronique avec les documents pour la séance du conseil;

ATTENDU QUE les procès-verbaux doivent être approuvés par les membres du conseil qui étaient présents lors de ces séances du conseil;

EN CONSÉQUENCE,

2024-08-314

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Elisabeth Boil, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juillet 2024 est adopté tel que remis.

ADOPTÉE

4. Période de questions : sujets divers

Monsieur Marc-Olivier Désilets, maire, répond aux questions des gens présents dans l'assistance.

5. Administration et finances

5.1 Rapport des conseillers responsables des comités (information)

- Monsieur Marc-Olivier Désilets, Maire, explique que les réunions mensuelles du conseil des maires de la MRC reprennent au mois d'août après une pause du mois de juillet. Il indique que la Municipalité de Newport veut adhérer au regroupement des 5 municipalités du Service intermunicipal pour les collectes des déchets.

5.2 Finance :

5.2.1 Entériner les dépenses effectuées depuis la séance du 2 juillet 2024 selon le règlement 407-12 (résolution)

Attendu que depuis la dernière séance du conseil, des imprévus nécessitent des dépenses essentielles;

Attendu que la directrice générale est autorisée en vertu du règlement 527-23 à procéder à certaines dépenses;

Attendu que la liste des dépenses effectuées selon les normes du règlement 527-23 doit être déposée à la séance du conseil municipal;

2024-08-315

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Elisabeth Boil, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil entérine les dépenses non prévues effectuées depuis la dernière séance au montant de 1 181,36 \$ selon la liste remis aux membres du conseil, soit :

<u>Fournisseur</u>	<u>Description</u>	<u>Montant</u>
Charron René	Serv. Incendie Déplac. - visite pinces désincarcération	219,80 \$
Réal Huot Inc.	Aqueduc : rue Osborne : pièces fuite d'eau	961,56 \$
	TOTAL :	1 181,36 \$

ADOPTÉE

5.2.2 Liste des comptes et salaires payés au cours du mois de juillet 2024 ainsi que les comptes courants à payer (résolution)

Visa Desjardins	LSHLC - carburant - 2024-06-18	357,68 \$
Valoris / Régie Interm.	Site enfouissement et redevances	148,80 \$

**VILLE DE SCOTSTOWN
SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AOÛT 2024**

Visa Desjardins	LSHLC - carburant - 2024-07-02	329,86 \$
Dubé Équip.bureau	Papeterie : Papier 8½x11 et 11x17	363,21 \$
Hydro-Québec	Poste de chlore - 423 rte 247 Sud	1 586,13 \$
Visa Desjardins	LSHLC - carburant - 2024-07-03	323,05 \$
Visa Desjardins	LSHLC - carburant - 2024-07-04	301,32 \$
Hydro-Québec	Pavillon Accueil -17 Parc - Parc Walter-MacKenzie	81,35 \$
Hydro-Québec	Le Petit Écossais - 11 Parc	358,25 \$
Hydro-Québec	Poste pompage - 157 Victoria ouest	54,86 \$
Hydro-Québec	Chalet loisirs - 24 Hope	70,62 \$
Hydro-Québec	Poste pompage - 64 Victoria est	35,35 \$
Hydro-Québec	Station d'épuration - 163 Victoria est	938,24 \$
Visa Desjardins	Frais poste - Info-Scotstown – juin	57,21 \$
Hydro-Québec	Poste pompage - 5 des Peupliers	35,87 \$
Hydro-Québec	Poste pompage - 2 Victoria est	831,77 \$
Hydro-Québec	Parc - chemin Victoria est	32,43 \$
Hydro-Québec	Éclairage des rues	666,24 \$
Désilets, Marc-Olivier	Déplacements Juin 2024	89,60 \$
Désilets, Marc-Olivier	Utilisation portable pers. - Juillet 2024	25,00 \$
Pesant, Nadine	Utilisation portable pers. - Juillet 2024	25,00 \$
Cloutier, Sonia	Utilisation portable pers. - Juillet 2024	25,00 \$
Elisabeth Boil	Utilisation portable pers. - Juillet 2024	25,00 \$
Visa Desjardins	LSHLC - carburant - 2024-07-09	246,08 \$
Maheux, Jocelyne	Poste Canada Info Scotstown remb.	56,79 \$
GENEQ	Réseau égout - Tube silicone 3/8"	109,51 \$
Valoris / Régie Interm.	Site enfouissement et redevances	2 663,52 \$
Dubé, Diane	Concierge - Mai et Juin 2024	237,50 \$
Valoris / Régie Interm.	Site enfouissement et redevances	404,24 \$
Visa Desjardins	LSHLC - carburant - 2024-07-10	306,20 \$
Visa Desjardins	LSHLC - carburant - 2024-07-11	306,74 \$
Visa Desjardins	LSHLC - carburant - 2024-07-15	119,99 \$
Visa Desjardins	Voirie : Carburant : pick up et pelouse	305,99 \$
Hydro-Québec	Garage mun. et caserne - 21 Osborne	450,02 \$
Visa Desjardins	LSHLC - carburant - 2024-07-16	339,26 \$
Visa Desjardins	LSHLC - carburant - 2024-07-17	304,47 \$
Valoris / Régie Interm.	Putrescibles – Traitement	296,21 \$
Hydro-Québec	Hôtel de ville	430,21 \$
Valoris / Régie Interm.	Site enfouissement et redevances	235,60 \$
Charron René	Serv. Incendie : déplac. - visite pinces désincarcération	219,80 \$
Visa Desjardins	Service LSHLC - Pieces auto Angus – Nettoyant camion	26,51 \$
Visa Desjardins	LSHLC - carburant - 2024-07-23	349,88 \$
Visa Desjardins	LSHLC - carburant - 2024-07-22	268,20 \$
BELL Canada	Bureau municipal - 2e ligne	111,49 \$
BELL Canada	Station d'épuration	100,05 \$
BELL Canada	Garage municipal et caserne	111,95 \$
BELL Canada	Poste chlore	100,05 \$
MRC Haut-St-François	Règlements d'emprunts RTE 257 : 515-21 - 534-22	35 733,20 \$
MRC Haut-St-François	Règlements d'emprunts RTE 257 : 552-23	4 855,60 \$
Entrep. Larry compres.	Incendie : vérif. compresseur (garage)	316,30 \$
Municipalité Hampden	Nivelage 24-25/04, 23/05, 5/07	1 694,00 \$
AQUATECH	Travaux station d'épuration – alarme bas chlore	772,63 \$
Philippe Mercier Inc.	Bloc sanitaire: inst. séchoirs à main	4 560,58 \$
MRC Haut-St-François	Camp de jour - Formation DAFA	263,06 \$

VILLE DE SCOTSTOWN
SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AOÛT 2024

Conseil S. Loisirs l'Estrie	Camp de jour : Formation Coordonnateur Animatrice	160,97 \$
Municipalité Weedon	Ressource en loisirs 2024-2025 : 2e année du projet	5 000,00 \$
Pesant, Nadine	Déplacement 2024-05-30	45,92 \$
Cloutier, Sonia	Déplacements 2024-06-04	72,10 \$
Visa Desjardins	LSHLC - carburant - 2024-07-24	351,21 \$
FQM Assurances	Assurance municipale – avenant	981,00 \$
Urbatek	Juin 2024 - Inspection bâtiment et en environnement	3 378,09 \$
Service Bell-eau-clerc	Parc Walter-Mackenzie : rép. tuyaux jeux d'eau	709,80 \$
Cain Lamarre	Services juridiques : dossiers rétrocession terrains	616,14 \$
Cain Lamarre	Services Juridiques - dossiers rétrocession terrains	266,97 \$
Englobe Corp.	TECQ - Réfection des services municipaux rue Ditton : analyses	2 012,06 \$
Raymond C. G. Thornton	Honoraires - Rapport Recyc-Québec 31-12-2023	2 437,47 \$
Pavage Des Cantons	Parc Multif. : pavage Skate Park	6 783,53 \$
Pavage Des Cantons	Voirie : pavage rue Osborne	16 786,35 \$
Valoris / Régie Interm.	Site enfouissement et redevances	49,60 \$
Brenntag Canada inc.	Station épuration - Ferric sulphate	2 509,85 \$
Distribution Payeur	Voirie: pièce: Roulements SPC-#B38	145,04 \$
Transp. Guillette et Frères	Redevances sur voyages de pierre	23,45 \$
Transp. Guillette et Frères	Voirie : 2 voyages de pierres – JB Godin - Dégel	1 139,79 \$
Réal Huot Inc.	Aqueduc : rue Osborne : pièces Pour réparation réseau	961,56 \$
Visa Desjardins	LSHLC - carburant - 2024-07-29	153,68 \$
Visa Desjardins	LSHLC - carburant - 2024-07-25	183,33 \$
Ressorts Robert	LSHLC : fusil à graisser Powerluber 12V	453,99 \$
Camion GloboCam Estrie Inc.	LSHLC : Camion Western Stars - entretien freins	452,79 \$
Ass. Coop. Agr. La Patrie	Aqueduc - Pièces collets	45,30 \$
Maheux, Jocelyne	Remb. : Postes Canada - Frais lettres	2,40 \$
Visa Desjardins	FQM - inscription formation : Comportement éthique - NP	505,89 \$
Visa Desjardins	FQM - inscription formation : Comportement éthique - SC	505,89 \$
Visa Desjardins	Walmart - Papeterie : cartable	30,00 \$
Agences des douanes	Remises employeur - Juillet 2024	3 359,33 \$
Revenu Québec	Remises employeur - Juillet 2024	7 591,92 \$
Visa Desjardins	LSHLC - carburant - 2024-07-31	292,08 \$
Visa Desjardins	LSHLC - carburant - 2024-08-01	190,71 \$
Visa Desjardins	LSHLC - carburant - 2024-07-30	323,79 \$
Visa Desjardins	LSHLC : Pièces Auto Angus : pièces fusil à graisser	43,19 \$
Gagné, Nicole	Comité embel. : remb. buse pour boyau arrosage	11,49 \$
Gagné, Nicole	Comité embel. - Remb. BMR - paillis cèdre	38,86 \$
Gagné, Nicole	Comité embel. - Remb. : Jardin Floral: fleurs	139,32 \$
Gagné, Nicole	Comité embel. - Remb. Lessard C. Jardin: fleurs	112,03 \$

**VILLE DE SCOTSTOWN
SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AOÛT 2024**

Polard, Monique	Remb. Petite caisse : frais poste, camp jour, poste chl	136,88 \$
Gagné, Nicole	Comité embel. Remb. Princess Auto: tuyau arros.	39,07 \$
Gagné, Nicole	Comité embel. -Remb. Piness Auto : tuyau arros.	27,56 \$
Gagné, Nicole	Comité embel. Remb. Canadian Tire : pistolet arrosage	9,19 \$
Gagné, Nicole	Comité embel. Remb. G Doyon paillis	51,40 \$
Gagné, Nicole	Comité embell. -Déplacement pour achat de fleurs	70,00 \$
BELL Canada	Bureau 2e ligne	108,70 \$
BELL Canada	Station épuration	97,26 \$
BELL Canada	Garage municipal et caserne	109,07 \$
BELL Canada	Poste de chlore	97,26 \$
La Cartoucherie	Lecture du photocopieur	093,72 \$
Aquatech	Juillet – Expl. réseaux municipaux	118,69 \$
Eurofins Environex	Analyses eau potable	173,61 \$
Eurofins Environex	Analyses eau usée	516,24 \$
Fonds D'Inf. territoire	Frais avis de mutation	14,30 \$
Hydro-Québec	Éclairage public	688,46 \$
SAE – Estrie	Formation Pompier 1 - Reprise examen MA-LP	554,32 \$
SAE – Estrie	Formation Pompier 1 - Reprise examen MA-LP	629,05 \$
Lauzon, Nathalie	Contrat tonte pelouse terrain balle – 2e paiement	675,00 \$
Atelier mécanique RC	Contrat - Tonte pelouse Hôtel de Ville - 2e paiement	689,85 \$
Visa Desjardins	LSHLC : Pièces D'auto Angus : fusil à graisser	590,92 \$
Centre J. Lac Aylmer	Achat de fleurs	585,84 \$
Salaires	Période : semaine du 01-07-2024 au 31-07-2024	27 625,04 \$
	Total :	161 625,79 \$

2024-08-316

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que les comptes soient acceptés et que la directrice générale est autorisée à procéder aux paiements des comptes.

ADOPTÉE

5.2.3 Engagement de dépenses (résolution)

2024-08-317

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Marjolaine Guillemette, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil accepte la liste d'engagement des dépenses pour le mois d'août 2024 à la somme de 32 050,00 \$:

ENGAGEMENT DES DÉPENSES		Juin
# POSTE	DESCRIPTION	MONTANT
CONSEIL		
02-110-00-310	Frais déplacement	250,00 \$
02-110-00-459	Réception	100,00 \$
Sous-total	355,00 \$	

**VILLE DE SCOTSTOWN
SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AOÛT 2024**

GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE		
02-130-00-310	Frais déplacement	250,00 \$
02-130-00-321	Frais de poste (incluant Info-Scotstown)	400,00 \$
02-130-00-660	Articles de nettoyage	400,00 \$
02-130-00-670	Fournitures de bureau incluant les photocopies	400,00 \$
02-130-01-414	Informatique - Logiciels : ren. Office 365	- \$
02-130-01-522	Ent. et réparation Hôtel de Ville	600,00 \$
Sous-total		2 050,00 \$
SÉCURITÉ INCENDIE		
02-220-00-310	Frais déplacement et repas	200,00 \$
02-220-00-422	Inspection bornes / échelles	50,00 \$
02-220-00-516	Location machineries	300,00 \$
02-220-00-520	Ent. Rép. Bornes fontaines	1 000,00 \$
02-220-00-525	Ent. Rép. Véhicules	1 000,00 \$
02-220-00-630	Carburant	200,00 \$
02-220-00-635	Mousse et produits chimiques	400,00 \$
02-220-00-640	Pièces et acces., rép. incendie	200,00 \$
02-220-00-650	Achat vêtements (chemises, pantalons, etc.)	500,00 \$
02-220-01-651	Ent. et rép. Équipements	400,00 \$
Sous-total		4 250,00 \$
VOIRIE		
02-320-00-510	Location machineries	1 000,00 \$
02-320-00-521	Entretien chemins trottoirs	300,00 \$
02-320-00-522	Bâtiment entretien-réparation	200,00 \$
02-320-00-523	Véhicules entretien réparation	300,00 \$
02-320-00-620	Gravier, asphalte, abat-poussière	1 500,00 \$
02-320-00-630	Carburant huile graisse diesel	600,00 \$
02-320-00-640	Petits outils accessoires	150,00 \$
02-320-00-650	Ent. Et réparation équipement outils	300,00 \$
02-320-00-684	Équipements sécurité pour employés	100,00 \$
Enlèvement de la neige		
02-330-00-513	Location équipements	- \$
02-330-00-525	Entretien et réparation - Véhicules	300,00 \$
02-330-00-631	Carburant, huile et graisse	1 000,00 \$
02-330-00-640	Pièces et accessoires	150,00 \$
02-330-00-684	Équipement sécurité pour employés	50,00 \$
Sous-total		5 950,00 \$
HYGIÈNE DU MILIEU		
02-410-00-522	Entretien équipements	500,00 \$
02-412-00-411	Analyse de l'eau potable	400,00 \$
02-412-00-520	Poste chlore - Entretien bâtiment	300,00 \$
02-412-00-635	Produits chimiques (eau potable)	400,00 \$
02-413-00-513	Location machinerie	1 500,00 \$
02-413-00-521	Eau potable : Entretien-réparation réseau	1 000,00 \$
02-413-00-622	Sable et gravier	300,00 \$
02-413-00-640	Pièces et accessoires	1 000,00 \$
02-414-00-411	Analyse de l'eau usée	550,00 \$
02-414-00-522	Entretien bâtiment	200,00 \$
02-414-00-529	Entretien équipements	500,00 \$
02-414-00-635	Produits chimiques	200,00 \$
02-414-00-513	Location machineries	600,00 \$
02-415-00-513	Location machineries	600,00 \$

**VILLE DE SCOTSTOWN
SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AOÛT 2024**

02-415-00-521	Ent. & rép. Station pompage & tuyaux	700,00 \$
02-415-00-640	Égout : pièces et accessoires	300,00 \$
Service intermunicipal LSHLC		
02-455-55-310	LSHLC - Frais déplacement et repas	100,00 \$
02-455-55-446	LSHLC - Services chauffeur de camion	1 000,00 \$
02-455-55-525	LSHLC - Entretien/réparation véhicules	1 000,00 \$
02-455-55-631	LSHLC - Carburant pour véhicule	5 000,00 \$
02-455-55-640	LSHLC - Pièces et accessoires	100,00 \$
02-455-55-684	LSHLC - Équipement, vêtement sécurité	200,00 \$
02-455-55-724	LSHLC - Achat équipements	500,00 \$
Sous-total		16 950,00 \$
AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT		
Sous-total		- \$
LOISIRS ET CULTURE		
02-701-30-522	Patinoire entretien et réparation	100,00 \$
02-701-50-513	Location machineries	400,00 \$
02-701-50-521	Parcs entretien terrains, bâtiments	500,00 \$
02-701-50-522	Entretien bâtiments	300,00 \$
02-701-50-523	Entretien équipements	400,00 \$
02-701-50-630	Parcs - Patinoire : carburant, huile	500,00 \$
02-701-52-951	Piste cyclable Marécage des Scots	300,00 \$
Sous-total		2 500,00 \$
TOTAL		TOTAL: 32 050,00 \$

ADOPTÉE

5.2.4 Rapport des activités financières – 2024-07-31 (dépôt)

Le rapport des activités de fonctionnement à des fins fiscales a été remis de façon électronique aux membres du conseil avec les documents pour la séance du 6 août 2024.

5.3 Formation Éthique et déontologie pour élus (suivi)

Les inscriptions de la formation obligatoire Éthique et déontologie pour les deux nouvelles conseillères ont été effectuées. Un délai d'un mois est offert pour suivre la formation en ligne.

5.4 Dossier vente pour taxes – Liste transmise à la MRC du Haut-St-François (résolution)

VENTE D'IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DES TAXES MUNICIPALES

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Scotstown doit percevoir toutes taxes municipales sur son territoire ;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de la Ville de transmettre au bureau de la MRC du Haut-Saint-François, un extrait de la liste des immeubles pour lesquels les débiteurs sont en défaut de payer les taxes municipales, afin que ces immeubles soient vendus en conformité avec les articles 511 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* ;

EN CONSÉQUENCE,

2024-08-318

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Sonia Cloutier, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

QUE la directrice générale transmette, dans les délais prévus à la loi, au bureau de la MRC du Haut-Saint-François, la liste des immeubles présentée au conseil ce jour, pour qu'il soit procédé à la vente desdits immeubles à l'enchère publique, conformément aux articles 511 et suivants de la *Loi sur les cités et villes*, pour satisfaire aux taxes municipales impayées, avec intérêts, pénalités et frais encourus, à moins que ces taxes, intérêts, pénalités et frais ne soient entièrement payés avant la vente.

QU'une copie de la présente résolution et de l'annexe qui y est jointe soit transmise à la MRC du Haut-Saint-François et au Centre de services scolaire des Hauts Cantons.

ADOPTÉE

ANNEXE

Liste des immeubles à être vendus pour non-paiement des taxes.

Propriétaire	Matricule et lot(s) ¹	Taxes municipales dues (capital, intérêts et pénalité au 2024-08-19)
Barbara Szots	Matricule : 4343 82 9495 Lot(s) : 4773999	3 617,19 \$: taxes municipales + ajout taxes scolaires (à confirmer)
Simon Blain-Auclair	Matricule : 4342 98 2249 Lot(s) : 4773956	2 985,04 \$: taxes municipales + ajout taxes scolaires (à confirmer)
Jacques Beaunoyers	Matricule : 4442 24 5488 Lot(s) : 4774086	11 417,62 \$: taxes municipales + ajout taxes scolaires (à confirmer)

¹ Tous les lots décrits font partie du cadastre du Québec de la circonscription foncière de Compton.

5.5 **Dossier rétrocession du lot 4 774 087 – Recours judiciaire – 124, rue de Ditton (résolution)**

Recours judiciaire – lot 4 774 087

ATTENDU QUE le 23 juin 2021 la Ville de Scotstown a vendu à Mme Tamara Nicole Sockdjou et M. Stephen Moumbe Sockdjou le lot portant le numéro de cadastre 4 774 087, étant le 124, rue Ditton à Scotstown (Québec) J0B 3B0 (ci-après l'« **Immeuble** ») par l'acte notarié portant le numéro 26 440 377;

ATTENDU QUE cette vente était assortie de diverses conditions, dont la construction d'un nouveau bâtiment résidentiel de type unifamilial isolé ou bi familial isolé d'une valeur minimale de 95 000\$ incluant le terrain;

ATTENDU QUE le 7 juin 2022, la Ville de Scotstown a adopté la résolution portant le numéro 2022-06-298 relativement à l'Immeuble, constatant qu'aucune demande de permis n'a été déposée dans le délai

requis et accordant un délai supplémentaire aux propriétaires afin de déposer ladite demande de permis;

ATTENDU QUE suite à l'adoption de la résolution 2022-06-298, la Ville de Scotstown a reçu une demande de permis des propriétaires de l'Immeuble dans le délai indiqué à la résolution;

ATTENDU QUE le 19 octobre 2022, la Ville de Scotstown a reçu une lettre des propriétaires de l'Immeuble requérant une prolongation des délais assortis aux conditions de l'acte de vente;

ATTENDU QUE le 7 novembre 2022, la Ville de Scotstown a adopté la résolution 2022-11-52 relativement à l'Immeuble concernant la construction de la résidence;

ATTENDU QUE le 17 mai 2024, un préavis d'exercice d'une clause résolutoire d'une vente a été publié sous le numéro 28 698 892 conformément aux articles 1743 et 2757 du *Code civil du Québec*;

ATTENDU QUE conformément à ce préavis, les propriétaires de l'Immeuble avaient 60 jours pour délaisser l'Immeuble à compter de l'inscription du préavis au registre foncier ou 60 jours pour remédier aux défauts mentionnés dans le préavis;

ATTENDU QUE le délai de 60 jours pour délaisser l'Immeuble est arrivé à échéance le 16 juillet 2024;

ATTENDU QUE, en date des présentes, la Ville de Scotstown est restée sans nouvelle des propriétaires de l'Immeuble suite à la publication du préavis au registre foncier;

ATTENDU QUE, en date de la présente, la Ville de Scotstown constate que les propriétaires n'ont toujours pas remédié aux défauts mentionnés au préavis dans les délais prévus;

2024-08-319

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Elisabeth Boil, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

QUE le conseil de la Ville de Scotstown autorise CAIN LAMARRE SENCRL à intenter tout recours judiciaire nécessaire afin de procéder à la résolution de la vente de l'Immeuble intervenue le 23 juin 2021 publiée sous le numéro 28 698 892;

ADOPTÉE

5.6 Transfert d'immeuble à la ville – Guelph (résolution)

Considérant que la compagnie Weyerhaeuser, basée à Vancouver, a transmis une lettre à Monsieur Désilets, Maire, pour confirmer son intention de donner à Scotstown les trois parcelles de terrain suivantes :

- Lots : 4 774 527 et 4 774 245 du cadastre du Québec de la circonscription foncière de Compton – matricule : 4443 83 0280;
- Lot : 4 774 659 du cadastre du Québec de la circonscription foncière de Compton – matricule : 4342 34 1281;

Considérant que la compagnie Weyerhaeuser Limited est le successeur par fusion des compagnies Guelph Plywood Limited et de Guelph Patent Cask Limited, respectivement, les propriétaires présumés;

VILLE DE SCOTSTOWN
SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AOÛT 2024

Considérant que la compagnie Weyerhaeuser confirme qu'elle assumera les coûts associés au transfert, à savoir les frais de notaire, d'enregistrement et autres frais de transfert habituels, et qu'elle ne demandera aucun remboursement ou ajustement des impôts fonciers pour l'année en cours;

Considérant que la compagnie Weyerhaeuser indique dans sa lettre qu'elle a engagé son conseiller juridique pour préparer les documents et l'acte nécessaires au transfert. La Ville de Scotstown devra engager ses propres conseillers si elle le juge nécessaire. Weyerhaeuser transférera ces parcelles en donation sans contrepartie et sans aucune garantie légale;

Considérant que les compagnies Guelph Plywood Limited et de Guelph Patent Cask Limited qui ont été des piliers importants dans le développement de la ville de 1909 à 1959 par ses usines de panneaux de placage et de bois encollé, transformaient plus de 5 millions de pieds de bois annuellement et employant jusqu'à 200 ouvriers;

2024-08-320

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Nadine Pesant, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que la Ville de Scotstown accepte la donation des immeubles suivants :

- Lots : 4 774 527 et 4 774 245 du cadastre du Québec de la circonscription foncière de Compton – matricule : 4443 83 0280;
- Lot : 4 774 659 du cadastre du Québec de la circonscription foncière de Compton – matricule : 4342 34 1281.

Que la Ville de Scotstown souhaite promouvoir l'histoire des compagnies des compagnies Guelph Plywood Limited et de Guelph Patent Cask Limited et demande à la compagnie Weyerhaeuser une somme de deux mille cinq cents dollars (2 500 \$) pour mettre en valeur la place qu'elle a occupée dans l'histoire de la ville.

Que les services notariés soient requis et que le conseil municipal autorise Monsieur Marc-Olivier Désilets, Maire, et Madame Monique Polard, Directrice générale, à signer tous documents relatifs à cette cession pour et au nom de la Ville de Scotstown.

ADOPTÉE

5.7 Rencontre annuelle avec le conseiller juridique – 5-09-2024 (résolution)

2024-08-321

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal autorise la tenue d'une soirée avec Me Stéphane Reynolds, conseiller juridique de la firme Cain Lamarre, et les membres du conseil relative à des précisions sur divers sujets : rôle et responsables des élus et employés, conflit d'intérêt, rôle d'un représentant du conseil sur les comités, etc.

ADOPTÉE

5.8 Demande d'autorisation de fermeture du bureau municipal pour absence de la DG : 6-09-2024 (résolution)

Entendu une demande de Madame Monique Polard, directrice générale, pour s'absenter du travail vendredi 6 septembre 2024 en raison d'une activité familiale réservée depuis plus d'un an;

Entendu que Madame Maheux, commis de bureau, sera absente les semaines du 2 et du 9 septembre 2024 pour des congés annuels;

2024-08-322

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Elisabeth Boil, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal autorise la fermeture du bureau municipal vendredi 6 septembre 2024 en raison de l'absence du personnel administratif municipal.

Un avis sera affiché dans la porte de l'entrée principale de l'Hôtel de Ville et la diffusion sur la page Facebook de la ville et le site web.

ADOPTÉE

5.9 Place aux jeunes – Demande de soutien financier et remise du montant précédent (résolution)

2024-08-323

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Marjolaine Guillemette, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

QUE le conseil municipal participe financièrement aux activités organisées dans le cadre de Place aux jeunes pour la somme demandée de 128 \$ soit un montant de 25 \$ par 100 habitants;

Que la somme adoptée par la résolution 2023-10-494 lors de la séance du 3 octobre 2023 et qui n'a jamais été reçue par l'organisme Carrefour jeunesse emploi au montant de 128 \$ qui est calculé selon un montant équivalent à 25 \$ par 100 habitants soit également remise à l'organisme.

ADOPTÉE

5.10 Mise en candidature Médailles du Roi Charles III (résolution)

2024-08-324

SUR LA PROPOSITION unanime les membres du conseil qui assistent à la séance, il est résolu que ce dossier ne soit pas retenu par le conseil municipal.

ADOPTÉE

5.11 Invitation, rencontre, formations, colloques, visioconférences, webinaires à venir

5.11.1 Invitation : CDC HSF – 2^e édition du Mondial de soccer du HSF – 17-08-2024 (résolution)

2024-08-325

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Marjolaine Guillemette, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que Madame Sonia Cloutier soit autorisée à participer à la deuxième édition du Mondial de Soccer du Haut-Saint-François organisé dans le du projet Ruralité, samedi le 17 août, la Corporation de développement communautaire du Haut-Saint-François.

Les frais de déplacement seront remboursés selon le règlement en vigueur et sur preuve.

ADOPTÉE

- 2024-08-326** **5.11.2 Invitation : Marie-Claude Bibeau, Députée de Compton-Stanstead – 21-08-2024 à Magog (résolution)**
SUR LA PROPOSITION unanime les membres du conseil qui assistent à la séance, il est résolu que ce dossier ne soit pas retenu par le conseil municipal en raison du manque de disponibilité des élus.
ADOPTÉE
- 2024-08-327** **5.11.3 Rencontre du comité du Service de la route 257 – 22-08-2024 (résolution)**
Considérant que le Comité du Service de collecte de la route 257 doit tenir une rencontre le 22 août prochain;

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal autorise les membres du comité du Service de collecte de la route 257 pour la Ville de Scotstown, soit Monsieur Marc-Olivier Désilets, Maire, ainsi que les conseillers, Madame Marjolaine Guillemette et Martin Valcourt, et la directrice générale, Madame Monique Polard, à participer à cette rencontre qui aura lieu à Scotstown.
ADOPTÉE
- 2024-08-328** **5.11.4 Rencontre à la MRC – Nouveau rôle d'évaluation 2024 – 27-08-2024 (résolution)**
SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Marjolaine Guillemette, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que Madame Monique Polard, directrice générale, soit autorisée à participer à une rencontre à la MRC du Haut-Saint-François, le 27 août 2024, relative au nouveau rôle d'évaluation de la Ville de Scotstown qui sera reçu au cours des prochaines semaines et en vigueur dès le 1^{er} janvier 2025.

Les frais de déplacement seront remboursés selon le règlement en vigueur et sur preuve.
ADOPTÉE
- 2024-08-329** **5.11.5 Rencontre des DG à la MRC – 28-08-2024 (résolution)**
SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Elisabeth Boil, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que Madame Monique Polard, directrice générale, soit autorisée à participer à une rencontre des directeurs généraux à la MRC du Haut-Saint-François, le 28 août 2024, en avant-midi.

Les frais de déplacement seront remboursés selon le règlement en vigueur et sur preuve.
ADOPTÉE
- 2024-08-330** **5.11.6 Colloque de l'ADMQ – 12-09-2024 à Stoke (résolution)**
SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Elisabeth Boil, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que Madame Monique Polard, directrice générale, participe au Colloque annuel de l'Association des directeurs généraux – Zone Estrie, jeudi 12 septembre 2024 à Stoke.

Les frais d'inscription de 149,47 \$ incluant les taxes ainsi que les repas du dîner et du souper sont payés par la Ville de Scotstown ainsi que les frais de déplacement selon le règlement en vigueur.
ADOPTÉE

2024-08-331 **5.11.7 Lancement de la Politique régionale des sentiers de randonnée pédestre en Estrie – 9-10-2024 (résolution)**
SUR LA PROPOSITION unanime des membres du conseil qui assistent à la séance, il est résolu

Que ce dossier est reporté à la prochaine séance du conseil.
ADOPTÉE

2024-08-332 **5.11.8 Rencontre régionale de l'APSAM – 20-11-2024 à Sherbrooke (résolution)**
SUR LA PROPOSITION unanime des membres du conseil qui assistent à la séance, il est résolu

Que ce dossier est reporté à la prochaine séance du conseil.
ADOPTÉE

6. Sécurité publique

6.1 Incendie

2024-08-333 **6.1.1 Projet partenariat avec la Municipalité de Bury pour achat d'un système de pinces de désincarcération – FRR volet 4, entente coopération (résolution)**
SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal accepte de participer conjointement avec la Municipalité de Bury à la demande d'une aide financière pour l'acquisition d'un système de pinces de désincarcération neuf.

Que les informations complètes d'une telle demande d'aide financière et le montant exigés pour la mise de fonds seront remis aux membres du conseil lorsqu'ils seront connus pour décision finale.
ADOPTÉE

7. Voirie

7.1 Aide financière – Travaux (résolution)

Considérant la demande d'une aide financière par la résolution 2024-04-160 adoptée le 2 avril 2024;

Considérant que la Ville de Scotstown a reçu une lettre de Madame Geneviève Guilbault, Vice-première ministre et ministre, du 15 juillet 2024, qu'à la suite de la recommandation au député, il est accordé une aide financière maximale de 15 000 \$ pour des travaux d'amélioration des routes de la ville;

Considérant que cette aide financière est dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale, Volet Projet particulier d'amélioration;

Considérant que le numéro de dossier est : GFY28797 – 41080 (5) – 20240424-015;

2024-08-334

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Marjolaine Guillemette, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal accepte l'aide financière pour des travaux d'amélioration du réseau routier au montant de 15 000 \$;

Que des travaux seront effectués en priorités sur la rue JB-Godin pour la structure de la rue et le remplacement de ponceaux ainsi que pour d'autres rues et chemins municipaux selon les besoins pour un montant maximum de 15 000 \$.

ADOPTÉE

Remerciements à Monsieur François Jacques, Député

Attendu que la Ville de Scotstown a reçu une aide financière au montant de quinze mille dollars (15 000 \$) pour des travaux sur le réseau routier;

2024-08-335

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Elisabeth Boil, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal adresse une lettre de remerciements à Monsieur François Jacques, Député, pour la subvention reçue pour le réseau routier qui sera grandement appréciée.

ADOPTÉE

Demande d'aide financière pour l'acquisition d'un appareil défibrillateur cardiaque accessible aux citoyens

Attendu que la Ville de Scotstown est située dans un milieu rural et que les services d'urgences sont éloignés de plusieurs kilomètres exigeant un délai pour répondre à un appel d'urgence;

Considérant que le conseil municipal veut offrir un équipement de sécurité aux citoyens et l'accessibilité en tout temps à un défibrillateur cardiaque;

2024-08-336

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Elisabeth Boil, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que la Ville de Scotstown adresse une demande d'aide financière à Monsieur François Jacques, Député, au montant de cinq cents dollars (500 \$) pour acquérir un défibrillateur cardiaque qui serait installé à un endroit stratégique pour permettre aux citoyens d'avoir accès à cet équipement en tout temps lors d'une situation urgente.

ADOPTÉE

8. **Hygiène du milieu (réseaux municipaux, matières résiduelles et recyclables)**

8.1 **Entériner les frais pour la réparation d'une fuite d'eau sur la rue Osborne (résolution)**

Considérant qu'une fuite d'eau a été détectée le ou vers le 26 août dernier sur la rue Osborne;

Considérant qu'une fuite d'eau du réseau d'aqueduc est une situation urgente à réparer;

2024-08-337

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal entérine les frais de réparation de ladite fuite d'eau survenue sur la rue Osborne par la location de machinerie lourde de Transport Guillette et Frères, les matériaux granulaires nécessaires en plus des pièces de canalisation ainsi que le support de la firme Aquatech, responsable des réseaux municipaux.

Que les factures n'ont pas été toutes reçues en cette date, qu'un rapport sera fait et remis aux membres du conseil après réception de toutes les factures.

Que les pièces d'aqueduc utilisées soient renouvelées immédiatement pour maintenir un inventaire disponible.

ADOPTÉE

8.2 TECQ 2024-2028 – Annonces et exigences (résolution)

Considérant la réception d'une lettre de Madame Andrée Laforest, Ministre des Affaires municipales, datée du 18 juillet 2024 annonçant que la Ville de Scotstown recevra une somme de 602 684 \$ pour la réalisation de travaux d'infrastructures municipales admissibles dans le cadre du Programme de Transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) 2024-2028;

Considérant que dans le but de soutenir les municipalités avec un réseau d'eau, et en conformité avec les récents engagements de la Déclaration de réciprocité pris en concertation avec le milieu municipal pour assurer les investissements en infrastructures d'eau et mieux planifier leur renouvellement, une bonification allant jusqu'à 10% de l'aide financière gouvernementale, soit un montant de 60 268, pourra être accordé à la Ville si elle respecte les critères d'écoresponsabilité prévus au programme;

Considérant que les travaux doivent se réaliser selon l'ordre de priorité suivant pour être admissibles :

1. Installation, mise aux normes et mise à niveau des équipements et ouvrages d'eau potable et d'assainissement des eaux;
2. études et activités visant à améliorer la connaissance des infrastructures municipales, reliées :
 - au plan d'intervention pour le renouvellement de conduites;
 - au plan de gestion des actifs (PGA) réalisé en régie ou à contrat;
 - à la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable;
 - à l'inventaire et au relevé sanitaire des installations septiques individuelles.
3. Renouvellement des conduites d'eau potable et d'eaux usées;
4. Travaux de résilience aux changements climatiques, la voirie locale, les infrastructures liées à la gestion des matières résiduelles, les infrastructures visant le déploiement d'un réseau d'internet haute vitesse, les travaux d'amélioration énergétique des bâtiments, les casernes de pompiers ainsi que les infrastructures municipales à vocation culturelle, sportive, de loisir et touristiques.

Considérant qu'une portion équivalente à 20% de la somme allouée à la Ville peut être utilisée pour réaliser des travaux admissibles de son choix, et ce, sans tenir compte de l'ordre de priorité établi. Cette portion est calculée sur la somme allouée à la base, en excluant la bonification pour infrastructures d'eau accessible aux municipalités possédant un réseau d'eau.

2024-08-338

SUR LA PROPOSITION unanime des membres du conseil qui assistent à la séance, il est résolu

Que le conseil municipal accepte l'aide financière de six cent deux mille six cent quatre-vingt-quatre dollars (602 684 \$) dans le cadre du Programme de Transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) 2024-2028 et ses exigences.

Que des estimations seront demandées pour respecter l'ordre de priorité, soit :

- études et activités visant à améliorer la connaissance des infrastructures municipales, reliées :
 - au plan d'intervention pour le renouvellement de conduites;
 - au plan de gestion des actifs (PGA) réalisé en régie ou à contrat;
 - à la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable;
 - à l'inventaire et au relevé sanitaire des installations septiques individuelles.

ADOPTÉE

8.2.1 TECQ 2024-2028 – Plan d'intervention pour le renouvellement de conduites : demandes d'estimations (résolution)

Considérant l'adoption de la résolution 2024-08-338 pour l'acceptation de l'aide financière dans le cadre du Programme de Transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) 2024-2028 et ses exigences indiquées :

Considérant qu'une des exigences stipulées indique :

- études et activités visant à améliorer la connaissance des infrastructures municipales, reliées :
 - au plan d'intervention pour le renouvellement de conduites;

Considérant que le plan d'intervention des infrastructures municipal date du 26 février 2016 avec une mise à jour le 20 décembre 2018;

Considérant que depuis 2016, la Ville de Scotstown a effectué des travaux importants de remplacement des conduites d'aqueduc et d'égout sur les rues Argyle et de Ditton;

2024-08-339

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Elisabeth Boil, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que la Ville de Scotstown demande des estimations pour la réalisation d'un plan d'intervention pour le renouvellement de conduites en tenant compte des travaux effectués depuis 2016 et de la situation actuelle.

Que la directrice générale est mandatée pour faire la demande d'estimation auprès de firmes d'ingénieurs.

ADOPTÉE

8.2.2 TECQ 2024-2028 - Plan de gestion des actifs (PGA) réalisé en régie ou à contrat : demandes d'estimation (résolution)

Considérant l'adoption de la résolution 2024-08-338 pour l'acceptation de l'aide financière dans le cadre du Programme de Transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) 2024-2028 et ses exigences indiquées :

Considérant qu'une des exigences stipulées indique :

- études et activités visant à améliorer la connaissance des infrastructures municipales, reliées :
 - au plan de gestion des actifs (PGA) réalisé en régie ou à contrat;

2024-08-340

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Marjolaine Guillemette, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que la Ville de Scotstown demande des estimations pour la réalisation d'un plan de gestion des actifs (PGA) réalisé par contrat.

Que la directrice générale est mandatée pour faire la demande d'estimation auprès de firmes spécialisées pour ce mandat.

ADOPTÉE

8.2.3 TECQ 2024-2028 - Stratégie québécoise d'économie d'eau potable (résolution)

Considérant l'adoption de la résolution 2024-08-338 pour l'acceptation de l'aide financière dans le cadre du Programme de Transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) 2024-2028 et ses exigences indiquées :

Considérant qu'une des exigences stipulées indique :

- études et activités visant à améliorer la connaissance des infrastructures municipales, reliées :
 - à la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable;

2024-08-341

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que la Ville de Scotstown participe à la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable et mandate Madame Monique Polard, Directrice générale à procéder à ce dossier pour respecter les exigences du Programme TECQ 2024-2028.

ADOPTÉE

8.2.4 TECQ 2024-2028 - l'inventaire et au relevé sanitaire des installations septiques individuelles (résolution)

Considérant l'adoption de la résolution 2024-08-338 pour l'acceptation de l'aide financière dans le cadre du Programme de Transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec (TECQ) 2024-2028 et ses exigences indiquées :

Considérant qu'une des exigences stipulées indique :

- études et activités visant à améliorer la connaissance des infrastructures municipales, reliées :
 - à l'inventaire et au relevé sanitaire des installations septiques individuelles.

2024-08-342

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Sonia Cloutier, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que la Ville de Scotstown fasse les vérifications nécessaires auprès de la MRC du Haut-Saint-François pour obtenir les informations de l'inventaire et du relevé sanitaire des installations septiques individuelles.

Que ce dossier est sous la gestion de la Madame Monique Polard, Directrice générale pour faire le suivi et préparer ce dossier pour respecter les exigences du Programme TECQ 2024-2028.

ADOPTÉE

8.3 Service de collecte de la route 257

8.3.1 Adhésion Programme PEP (suivi)

Considérant l'adoption de la résolution 2024-06-260 relative à ce que la Ville de Scotstown adhère au programme PEP pour le camion Western Star 2024 utilisé par le Service de collecte de la route 257 ;

2024-08-343

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le camion Western Star se rende à un 1^{er} rendez-vous le 19 août 2024 au Garage JN Denis à Weedon dans le cadre du Programme d'entretien préventif (PEP).

ADOPTÉE

8.3.2 Vérification mécanique annuelle camion Western Star (résolution)

2024-08-344

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Marjolaine Guillemette, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que soient autorisés les travaux d'inspection mécanique annuelle obligatoire du camion Western Star utilisé par le Service de collecte de la route 257 le 30 août 2024 au Garage JN Denis à Weedon.

ADOPTÉE

8.4 Fourniture et entretien des bacs roulants de récupération pour les matières recyclables (information)

Considérant que la MRC du Haut-Saint-François a interpellé les municipalités au sujet de l'entente avec l'organisme ÉEQ qui est maintenant responsable des bacs de récupération et en assume les coûts, sauf quelques exceptions;

Considérant que la MRC souhaite savoir si les municipalités ont besoin de procéder à des achats de bacs au cours des prochains mois;

2024-08-345

SUR LA PROPOSITION unanime des membres du conseil qui assistent à la séance, il est résolu

Que la quantité de bacs roulants pour la récupération en réserve actuellement par la Ville de Scotstown est suffisant pour les prochains mois.

ADOPTÉE

9. Aménagement, urbanisme et développement

9.1 Rencontre du Comité de démolition : demande de permis de démolition : 165 rue de Ditton (résolution)

Considérant l'adoption du règlement 510-23 le 4 avril 2023 le relatif à la démolition d'immeuble patrimonial et que les articles 3.1 et 3.2 stipulent ce qui suit :

3.1 COMPOSITION

Conformément à l'article 148.0.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ c A-19.1), le conseil municipal doit constituer un comité ayant pour fonctions d'autoriser les demandes de démolition et d'exercer tout autre pouvoir prévu au chapitre V.0.1 de la loi.

En vertu de l'article 148.0.3, 3^e alinéa de la loi, le comité est formé des membres du conseil municipal, que ce dernier nomme par résolution.

3.2 FONCTIONNEMENT

Le conseil municipal nomme un secrétaire parmi les membres du comité. Le secrétaire est chargé de rédiger et signer un rapport écrit (procès-verbal) comprenant les recommandations, avis et études du Comité.

Chaque membre du Comité possède un vote et les décisions sont prises à la majorité des voix. Le quorum requis pour la tenue d'une séance du Comité est de trois (3) membres.

2024-08-346

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal nomme les personnes suivantes pour former le Comité du règlement 510-23, à savoir :

- . Madame Cathy Roy, conseillère;
- . Madame Sonia Cloutier, conseillère;
- . Madame Monique Polard, Directrice générale.

ADOPTÉE

9.2 Projet développement chemin Dell – Territoire de Lingwick : demande d'appui pour prolongement du réseau Hydro Québec (dossier en étude / résolution)

Entendu que la Ville de Scotstown a reçu par courrier électronique le 11 juillet 2024 une première demande de Madame Jessica Côté pour obtenir un appui de la Ville de Scotstown d'accepter un prolongement du réseau Hydro Québec sur le chemin Dell;

Entendu que la première section du chemin Dell en partant de la route 214 est un chemin municipal appartenant à la Ville de Scotstown;

Entendu que la Ville de Scotstown a obtenu des informations qu'un projet de développement résidentiel ou autre est à l'étude dans le secteur du territoire de la Municipalité de Lingwick par le chemin Dell;

2024-08-347

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Sonia Cloutier, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal de la Ville de Scotstown appui la demande de prolongement du réseau d'Hydro Québec sur le chemin Dell dans le secteur de Scotstown, mais que la Ville de Scotstown n'est pas responsable des travaux, des coûts ou tout autres frais reliés à ce prolongement du réseau électrique;

Que le chemin Dell sur le territoire de la Ville de Scotstown n'est pas entretenu en période hivernale. Aucun déneigement ni sablage n'est effectué pendant l'hiver et la Ville de Scotstown n'est pas responsable d'un tel entretien.

Que tous dommages qui surviendraient à l'emprise du chemin et/ou des fossés sur le chemin Dell sur le territoire de la Ville de Scotstown seront la responsabilité des usagers de ce chemin.

ADOPTÉE

2024-08-348

9.3 Étude pour projet de promoteur : rue Scott (résolution)

SUR LA PROPOSITION unanime des membres du conseil qui assistent à la séance, il est résolu

Que ce dossier est reporté à une séance du conseil subséquente.

ADOPTÉE

10. Loisir et culture

10.1 Ressource partagée en soutien aux loisirs pour les Municipalités de Hampden, Weedon et la Ville de Scotstown - Description de tâches (résolution)

ENTENDU l'embauche d'une nouvelle ressource partagée en soutien aux loisirs pour les Municipalités de Hampden, Weedon et la Ville de Scotstown;

ENTENDU que l'offre d'emploi diffusée pour l'embauche d'une personne décrivait les activités spécifiques reliées à cet emploi;

2024-08-349

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Elisabeth Boil, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal de la Ville de Scotstown reconnait que les tâches exécutées par la ressource partagée en soutien aux loisirs sont les suivantes :

- Organiser et coordonner des projets spéciaux et des événements;
- Assurer des communications efficaces avec les collaborateurs du milieu;
- Voir à la planification, la préparation et la réalisation de différents projets et activités de loisir et participer aux différentes rencontres de travail;
- Assurer une collaboration et un soutien efficace aux organismes et aux bénévoles;
- Rechercher des subventions, commandites et moyens de financement;
- Apporter son expertise et son professionnalisme dans l'animation, la gestion et le développement des infrastructures et équipements de loisir.

Le conseil municipal accorde un budget total de mille (dollars) à la ressource partagée en soutien aux loisirs pour des dépenses reliées à diverses activités organisées par la ville et/ou les organismes et offertes aux citoyens de Scotstown. Un rapport des frais payés par ce budget sera remis au bureau municipal.

Cette résolution annule et remplace toute résolution antérieure à ce sujet.

ADOPTÉE

10.1.1 Dossiers de la ville à traiter (résolution)

ENTENDU l'embauche d'une nouvelle ressource partagée en soutien aux loisirs pour les Municipalités de Hampden, Weedon et la Ville de Scotstown;

ENTENDU que le conseil municipal a des projets prioritaires visant l'aménagement du parc multifonctionnel sur la rue Argyle et un projet visant l'aménagement d'un parc sur le terrain situé à l'arrière de l'Hôtel de Ville;

ENTENDU que ces projets s'inscrivent dans les tâches de la ressource partagée en soutien aux loisirs;

2024-08-350

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Marjolaine Guillemette, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal mandate Madame Jasmine Turcotte, d'inscrire les deux projets d'aménagement des parcs municipaux à ses tâches avec les personnes qui ont débuté ces dossiers.

Des suivis de ces dossiers seront faits aux membres du conseil.

ADOPTÉE

10.2 Parc multifonctionnel – Travaux

10.2.1 Barrière périmétrique : travaux pour béton (résolution)

Entendu l'adoption de la résolution 2024-05-225 le 7 mai 2024 par le conseil municipal pour l'acceptation d'achat de 2 barrières périmétriques de l'entreprise Logic-contrôl, pour le parc multifonctionnel;

Entendu que l'aménagement des barrières exige des structures de béton pour l'installation d'équipements;

2024-08-351

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que la Ville de Scotstown demande des estimations pour les aménagements de béton selon les plans obtenus de l'entreprise Logic-contrôl pour l'installation des équipements des barrières stratégiques.

Que la directrice générale est mandatée pour faire la demande d'estimation auprès de firmes spécialisées pour ce mandat.

ADOPTÉE

10.2.2 Barrière périmétrique : travaux d'électricité (résolution)

Entendu l'adoption de la résolution 2024-05-225 le 7 mai 2024 par le conseil municipal pour l'acceptation d'achat de 2 barrières périmétriques de l'entreprise Logic-contrôl, pour le parc multifonctionnel;

Entendu que ces installations exigent un réseau électrique;

2024-08-352

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Marjolaine Guillemette, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que la Ville de Scotstown demande des estimations pour les travaux électriques selon les plans obtenus de l'entreprise Logic-contrôl pour l'installation des équipements des barrières stratégiques.

Que la directrice générale est mandatée pour faire la demande d'estimation auprès de firmes spécialisées pour ce mandat.

ADOPTÉE

10.2.3 Mandat pour supervision des travaux (résolution)

Entendu l'adoption de la résolution 2024-05-225 le 7 mai 2024 par le conseil municipal pour l'acceptation d'achat de 2 barrières périmétriques de l'entreprise Logic-contrôle, pour le parc multifonctionnel;

Entendu qu'une supervision des travaux liés à l'aménagement et installation des barrières périmétriques est requise;

2024-08-353

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Marjolaine Guillemette, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal retienne les services de Monsieur Gaétan Beauchesne pour une supervision des travaux d'aménagement et d'installation des barrières périmétriques ainsi que les travaux de béton, électrique et autres.

Monsieur Beauchesne fera rapport de l'avancement des travaux.

ADOPTÉE

10.2.4 Achat de poteaux basketball (résolution)

2024-08-354

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Marjolaine Guillemette, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que la municipalité autorise l'achat de 2 poteaux de basketball, type Goosenek 10' en acier galvanisé, panneau d'arrêt, but et filet auprès de l'entreprise Agorasport (St-Roch-de-L'Achigan) au montant de 7,990 \$ plus les taxes.

Les poteaux seront installés lors des travaux d'installation des bandes de la patinoire par Agorasport.

ADOPTÉE

10.3 Modification du projet : FRR volet 4 - Vitalisation (résolution)

Considérant que la Ville de Scotstown a obtenu une aide financière dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air (PAFIRSPA) pour l'aménagement d'un parc multifonctionnel;

Considérant que la Ville de Scotstown a obtenu également une aide financière dans le cadre du Programme FRR volet 4 vitalisation pour l'aménagement d'un parc multifonctionnel en partenariat avec la Municipalité de Hampden;

2024-08-355

SUR LA PROPOSITION SUR LA PROPOSITION unanime les membres du conseil qui assistent à la séance, il est résolu

Qu'un suivi sera fait pour vérifier la proportion de chacun des programmes attribués au projet d'aménagement du parc multifonctionnel et des équipements acquis pour ce dossier.

ADOPTÉE

2024-08-356

Déplacement du gazebo situé actuellement près de la cheminée

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que les démarches soient prises pour procéder au déplacement du gazebo situé actuellement près de la cheminée pour l'installer sur le terrain situé à l'arrière de l'Hôtel de Ville.

Que le conseil municipal autorise de retenir les services nécessaires pour le déplacement du gazebo ainsi que l'achat des matériaux pour son installation.

Un suivi sera fait aux membres du conseil dès que les informations seront connues pour ces travaux.

ADOPTÉE

10.4 FRR volet 4 – Projets à l'étude dépôt pour le solde de l'aide financière disponible (résolution)

Considérant que la Ville de Scotstown dispose d'une somme financière dans le cadre du Programme FRR volet 4 vitalisation étant le solde de l'enveloppe budgétaire octroyée à Scotstown;

Considérant que la dernière date pour le dépôt d'un projet pour obtenir ladite somme est le 4 d'octobre prochain;

2024-08-357

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Elisabeth Boil, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que la Ville de Scotstown prenne les informations pour vérifier l'admissibilité du projet visant l'aménagement d'un parc sur le terrain situé à l'arrière de l'Hôtel de Ville.

Qu'advenant que ce projet soit admissible, le dossier de ce projet sera préparé et présenté aux membres du conseil à une prochaine séance du conseil pour acceptation.

ADOPTÉE

10.5 Fonds Marche/cours pour le Haut — comité de sélection (résolution)

Entendu que le fonds Marche/cours pour le Haut par la MRC du Haut-Saint-François a été complètement revu il y a environ un an avec l'aide d'un comité et que depuis, il a grandement connu en popularité;

Entendu qu'un des éléments importants de la refonte fut la création d'un comité de sélection dont le mandat est d'analyser l'ensemble des demandes par session et de faire le choix des familles à aider. Ce comité est composé de :

- deux conseillers municipaux (East Angus et La Patrie)
- deux agents de loisir (Ascot Corner et East Angus)
- deux directions municipales (Dudswell et Saint-Isidore-de-Clifton)
- un représentant d'organisme du HSF (La Relève)

Entendu l'annonce du départ de la directrice générale et greffière trésorière de Dudswell, un poste de représentant des directions municipales devient vacant au sein du comité;

Entendu que la MRC veut pourvoir au poste vacant, une invitation est transmise aux municipalités pour offrir le poste au sein du comité;

2024-08-358

SUR LA PROPOSITION unanime les membres du conseil qui assistent à la séance, il est résolu

Que le conseil municipal ne se prononce pas sur cette demande en raison de la charge de travail de l'administration municipale.

ADOPTÉE

10.5.1 Candidature — Municipalité hôte de la 11e édition du Marche/cours pour le Haut, printemps 2026 (résolution)

Entendu que la MRC du Haut-St-François organise l'activité annuelle Marche/cour pour le Haut depuis 9 ans;

Entendu que la MRC du Haut-St-François prépare l'activité pour l'édition 2026 et recherche une municipalité hôte;

Entendu que le processus débute dès maintenant puisque, comme la coutume le veut, un représentant de la prochaine ville hôte doit se joindre au comité organisateur de l'édition antérieure, soit celle de East Angus/Westbury dont l'organisation débutera cet automne pour 2025;

Entendu qu'une priorité sera accordée aux municipalités ne l'ayant jamais reçu : Chartierville, Hampden, Lingwick et Newport. Si plus d'une candidature est reçue, la décision reviendra au comité de sélection du Fonds Marche/cours pour le Haut;

Entendu que la Ville de Scotstown a déjà été une municipalité hôte de cet événement en 2017;

2024-08-359

SUR LA PROPOSITION unanime par les membres du conseil qui assistent à la séance, il est résolu

Qu'un suivi soit fait auprès de la MRC du Haut-Saint-François pour vérifier si une municipalité offre son intérêt de devenir Municipalité hôte de l'édition Marche/cours pour le Haut en 2026 et dans le cas qu'aucune municipalité ne s'engage, le conseil municipal prendra une décision définitive.

ADOPTÉE

10.6 Programme Nouveaux Horizons – Dépôt de projet et appuis (résolution)

Considérant que les appels de projets dans le cadre du Programme Horizons pour les aînés (PNHA) sont ouverts jusqu'aux 12 septembre 2024 à 15 h;

2024-08-360

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Marjolaine Guillemette, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal mandate Madame Jasmine Marcotte, ressource partagée en soutien aux loisirs de vérifier le Programme Horizons pour les aînés (PNHA) en collaboration avec le comité de Municipalité amie des aînés de la Ville de Scotstown pour préparer une demande d'aide financière selon les objectifs du Plan d'action;

Que le projet devra être soumis aux membres du conseil lors de la prochaine séance du conseil pour adoption.

ADOPTÉE

- 2024-08-361** **10.7 Programme les bâtiments communautaires verts et inclusifs (résolution)**
SUR LA PROPOSITION unanime les membres du conseil qui assistent à la séance, il est résolu
- Que les critères du Programme pour les bâtiments communautaires verts et inclusifs seront vérifiés et les informations seront remises aux membres du conseil.
ADOPTÉE
- 2024-08-362** **10.8 Programme Québec ami des aînés.es. QADA (résolution)**
SUR LA PROPOSITION unanime les membres du conseil qui assistent à la séance, il est résolu
- Que le conseil municipal ne retient pas de proposition pour le Programme Québec ami des aînés.es. QADA.
ADOPTÉE
- 11. Correspondance : nouveaux dossiers depuis l'envoi de l'ordre du jour et varia**
- 11.1 Installation de panneaux « Arrêt » : secteur rue de Ditton et Hope et Argyle**
Considérant qu'il est constaté que la vitesse des véhicules circulant sur la rue de Ditton dépasse souvent la limite de vitesse en vigueur;
- Considérant que le conseil a adopté différents moyens et mis en place des équipements pour sensibiliser les automobilistes de respecter la limite de vitesse sur la rue de Ditton, surtout dans le secteur de l'École Saint-Paul;
- 2024-08-363** SUR LA PROPOSITION unanime par les membres du conseil qui assistent à la séance, il est résolu
- Que des panneaux de signalisation « Arrêt » soient installés sur la rue de Ditton avec les intersections des rues Argyle et Hope, dans le secteur de l'École Saint-Paul pour la sécurité des piétons.
ADOPTÉE
- 11.2 Projet du parc à l'arrière de l'Hôtel de Ville**
Considérant que le conseil municipal souhaite la mise en place d'un projet d'aménagement d'un parc sur le terrain situé à l'arrière de l'Hôtel de Ville;
- Considérant que deux conseillères municipales ont effectué certaines démarches pour ce projet;
- Considérant qu'une demande d'aide financière est à l'étude pour ce projet;
- 2024-08-364** SUR LA PROPOSITION unanime par les membres du conseil qui assistent à la séance, il est résolu,
- Qu'une rencontre soit tenue avec les personnes liées dans ce projet pour définir les objectifs et le plan pour la préparation du document qui sera déposé dans le but d'obtenir une aide financière.
- La date de la rencontre sera fixée ultérieurement.

ADOPTÉE

11.2.1 Achat de plants de bleuets pour le projet du parc à l'arrière de l'Hôtel de Ville (résolution)

Considérant que le conseil municipal souhaite l'aménagement d'un parc sur le terrain situé à l'arrière de l'Hôtel de Ville;

2024-08-365

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal autorise l'achat de plants de bleuets pour le projet d'aménagement d'un parc sur le terrain situé à l'arrière de l'Hôtel de Ville.

Que cet achat soit fait selon les informations de Madame Nadine Pesant, conseillère, auprès d'une entreprise à Bury pour un montant de 650 \$.

ADOPTÉE

11.3 Suivi de divers dossiers (résolution)

2024-08-366

SUR LA PROPOSITION unanime par les membres du conseil qui assistent à la séance, il est résolu,

Qu'un suivi des dossiers suivants soit effectué :

- Installation de 3 bacs roulants au garage municipal pour la réception de styromousse déposée par les citoyens. Une affiche sera posée sur les bacs pour l'identification des 3 genres de styromousse :
 - .. alimentaire;
 - .. construction;
 - .. emballage.
- Avis aux propriétaires de l'Épicerie Désilets de procéder à une correction de l'éclairage de la borne électrique. La lumière diffusée est trop intense et plusieurs plaintes ont été reçues.
- L'installation des hottes pour les cuisinières dans l'Hôtel de Ville.
- Un rapport des états financiers et des subventions que l'organisme la Société de développement de Scotstown-Hampden pour informations.
- Un rapport des subventions que la Ville de Scotstown reçoit.
- La possibilité d'organiser une soirée hommage aux bénévoles dans les prochaines semaines.
- Demande d'estimation pour l'achat d'une caméra pour vérifier l'état des canalisations des réseaux municipaux.

ADOPTÉE

11.4 Demande d'aide financière pour une étude relative aux options et moyens à réduire l'écoulement d'eau provenant du secteur en amont du périmètre urbain (résolution)

Considérant que certains secteurs de la Ville de Scotstown sont touchés lors de pluie torrentielle provoquant des dégâts aux infrastructures du réseau routier et peuvent occasionner des dommages aux propriétés privées;

Considérant que la partie en amont du périmètre urbain est une zone propice au déversement d'énorme quantité d'eau dans plusieurs rues;

Considérant que le conseil municipal étudie des options pour réduire les quantités d'eau inondant les rues et les terrains privés ;

2024-08-367

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Sonia Cloutier, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que des informations seront vérifiées pour obtenir une aide financière pour une étude des différentes options pour réduire l'écoulement libre d'eau provenant des terrains situés en amont du périmètre urbain et inondant les rues et les terrains privés lors de pluies torrentielles.

ADOPTÉE

11.5 Formation obligatoire pour les membres du Comité de consultation d'urbanisme (CCU) (résolution)

Considérant que le Projet de Loi 16 du Gouvernement du Québec rend obligatoire une formation pour les membres des comités consultatifs d'urbanisme (CCU) et des comités consultatifs en aménagement du territoire (CCAT) et que la FQM offrira ladite formation;

Considérant que cette formation offrira aux membres des CCU toutes les clés nécessaires à la compréhension de leur rôle et de leurs responsabilités, de manière simple, vulgarisée et concrète. Du général au particulier, la formation présente d'abord le cadre légal établissant leur rôle au sein du comité, les règlements discrétionnaires (PIIA, PAE, DM, PPCMOI, etc.) sur lesquels se base l'évaluation qualitative des projets et les différents types de déroulement possible d'une séance.

Considérant qu'au terme de cette formation, les participants auront appris l'utilité des règlements discrétionnaires, soit leurs fonctions et leur application. Ils sauront également la différence entre un règlement discrétionnaire et un règlement normatif, pour mieux comprendre le cheminement d'une demande et le processus d'analyse des projets. Ils pourront ainsi saisir concrètement leur rôle ainsi que celui de l'administration publique et du conseil municipal dans l'aménagement de leur territoire.

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) est composé de sept personnes;

024-08-368

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Nadine Pesant, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil autorise l'inscription des personnes composant le Comité consultatif d'urbanisme (CCU) auprès de la Fédération québécoise des municipalités au coût de 160 \$ par participant.

La formation est offerte en classe virtuelle ou par poste de travail.

ADOPTÉE

12. Période de questions : sujets relatifs à l'ordre du jour de la séance

Monsieur Marc-Olivier Désilets, maire, répond aux questions des personnes présentes dans l'assistance.

2024-08-369

13. **Levée de la séance (résolution)**

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que la levée de la séance soit prononcée. Il est 21 h.

ADOPTÉE

Les résolutions ici inscrites sont conformes, sous réserve de l'approbation du libellé final du procès-verbal de la présente séance de la Ville de Scotstown, lors de sa prochaine séance.

Le maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par lui de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 53 de la Loi sur les cités et villes.

VILLE DE SCOTSTOWN

Marc-Olivier Désilets, Maire

Monique Polard, Directrice générale